Image not found or type unknown

les démarches a faire apres le mariage

Par **karimisa**, le **05/06/2011** à **22:22**

bonjour
mon mari est tunisien, sans papier et est entré en France sans visa depuis 7 ans. nous souhaiterions connaitre les démarches à faire en vue de régulariser sa situation. merci d avance pour vos réponses

Par **Domil**, le **05/06/2011** à **22:24**

Si vous êtes Française, il doit retourner en Tunisie pour demander son visa long séjour "conjoint de Français" (il est entré illégalement, donc impossible de l'obtenir depuis la France)
Si vous n'êtes pas Française, il doit retourner en Tunisie et vous devez faire la procédure de regroupement familiale. Dès que vous aurez l'autorisation de regroupement, il pourra demander son visa long séjour.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés